



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2010

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 26 avril 2010 à 20 h 30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

### 1/Urbanisation des terrains mitoyens de l'aire de jeux

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide d'acquérir dans le cadre d'une acquisition amiable environ 12,50 ares sur le terrain arrière de la parcelle de M et Mme PIERAU rue du Lt de Bettignies afin d'agrandir l'aire de jeux

### 2/Projet d'agrandissement de la bibliothèque municipale

Le Conseil municipal Décide de valider l'esquisse présentée par l'architecte E KRESS en y intégrant différentes remarques  
(vote : 14 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions)

### 3/Interconnexion des bâtiments communaux

Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet d'interconnexion des bâtiments communaux, il est proposé de passer par un prestataire ASYSPRO (ILLKIRCH) afin d'appuyer et de conseiller la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de retenir la société ASYSPRO pour un coût approximatif de 2 600 € HT

### 4/Créances irrécouvrables

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide l'admission en non-valeur de la créance de 2006 de 25 €

### 5/Création d'emploi saisonnier

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité, DECIDE de créer 9 postes d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier de mai à septembre.

### 6/Ecole élémentaire : travaux d'isolation

Afin de réaliser des économies d'énergie dans le bâtiment de l'école élémentaire, il est proposé de réaliser des travaux d'isolation dans les combles ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de retenir la société Peinture ENNESSER &Fils pour un coût approximatif de 13 304.30 € TTC

Autorise M le Maire à solliciter toutes les subventions afférentes au projet

### 7/Ecole élémentaire : achat de matériel informatique

Afin de permettre aux enseignants de l'école élémentaire de travailler autour de l'outil informatique avec leurs élèves, il est proposé d'acquérir 6 postes de travail informatique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de retenir la société E.S.I. pour un coût approximatif de 3 990.00 € HT

Autorise M le Maire à solliciter toutes les subventions afférentes au projet

**8/Stade Cambours : réalisation d'un système d'arrosage automatique**

Le Conseil municipal Décide de retenir la société Est ARRO pour un coût approximatif de 23 804.90 € TTC

Autorise M le Maire à solliciter toutes les subventions afférentes au projet  
(vote : 14 voix pour et 4 abstentions)

**9/Subvention plaquette 250 ans de l'église**

Le Conseil de Fabrique va réaliser une plaquette sur l'église à l'occasion de son 250<sup>ème</sup> anniversaire.

Le Conseil municipal Décide de verser une subvention de 1996.12 € au Conseil de Fabrique (vote : 11 voix pour, 3 voix contre, et 5 abstentions)

**10/Subvention spectacle de la Bibliothèque Municipale**

La Bibliothèque municipale organise un spectacle le mardi 26 octobre 2010 à la Salle de la Musique et de la Culture dans le cadre du festival de contes « Vos Oreilles ont la Parole ».

Le Conseil municipal à l'unanimité, Décide de verser une subvention supplémentaire de 1 100 € au budget annuel de la Bibliothèque Municipale.

**11/Emplacement Messti**

L'attribution des emplacements pour les forains sur le Place du 3<sup>ème</sup> RTA a été confié à une commission composée de 3 conseillers municipaux.

**12/Commission Jeunes : Concert du 1<sup>er</sup> mai 2010**

Un concert rock sera organisé par la Commission des Jeunes le 1<sup>er</sup> mai 2010.

**13/Droit de préemption urbain**

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant une cession immobilière.

**14/Distribution du gaz : redevance d'occupation du domaine public :**

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité,

FIXE le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les canalisations de gaz en application de l'article R. 2333-114 à 0,035 € par mètre linéaire de canalisation de gaz.

CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux concessionnaires concernés.

**17/ Remplacement de la Taxe professionnelle : Vote du taux de compensation relais**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Fixe le taux de la 2<sup>ème</sup> composante de la compensation relais de la taxe professionnelle à 10.95 %

Le Maire

Gabriel MULLER

